

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 130 (2004)
Heft: 21: Habiter en Ems

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des maisons... pas comme les autres

Les établissements médico-sociaux (EMS) font partie de ces programmes architecturaux qu'on pourrait qualifier d'hybrides car ils intègrent des fonctions contrastées, parfois contradictoires. Il s'agit à la fois de prodiguer des soins médicaux de niveau hospitalier à des personnes âgées dépendantes et de leur assurer un hébergement durable qui devienne leur nouvelle maison à la place de leur ancien domicile.

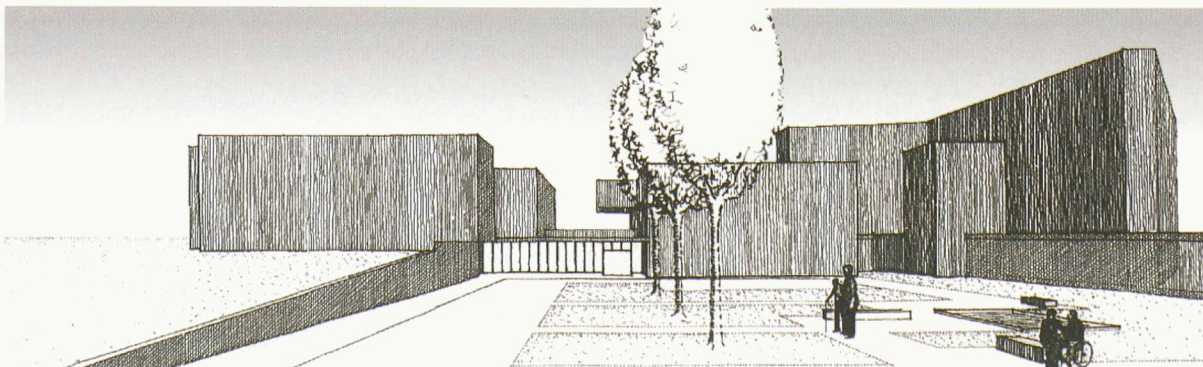
La complexité programmatique des EMS confère à ces réalisations un statut particulier, étayé par leur vocation à la fois collective (espaces de soins, lieux d'échanges sociaux) et individuelle (espaces privés, lieux d'intimité). À cet égard, on peut être tenté d'établir un parallèle entre ces « formes institutionnelles d'habitation »¹ et certaines versions radicales du logement collectif, telles les projets de maisons communes soviétiques ou alors les unités d'habitation corbusiennes. Ces exemples exaltaient ces mêmes deux extrêmes du collectif et de l'individuel à l'intérieur d'un cadre de vie communautaire supposé idéal. Mais en réalité, les EMS sont sans rapport avec ces modèles de société utopiques et fermés dont l'ordre inhérent s'oppose aux désordres de la vie sociale. Au contraire, les directives et recommandations architecturales des EMS

vaudoises adoptées en 2003 insistent sur la nécessaire intégration de ces établissements dans l'agglomération, à proximité des commerces et des écoles, allant jusqu'à préciser que « les "oasis de quiétude" perdues en pleine campagne ne sont pas autorisées »². Ceci paraît somme toute logique si l'on considère le fait que ces établissements accueillent une catégorie de la population particulièrement fragile dont il faut à tout prix stimuler les relations sociales, notamment à travers un contact étroit avec la vie du quartier et les proches.

Depuis plus d'un demi-siècle, le vieillissement de notre société s'est tellement accentué qu'il est devenu une réelle préoccupation pour les collectivités publiques. Celles-ci mettent actuellement en œuvre des programmes, soutenus par les moyens nécessaires, pour répondre de façon quantitative et qualitative à l'augmentation exponentielle du nombre de personnes âgées. L'effort prodigué par le Service de la santé publique du Canton de Vaud dans ce domaine est particulièrement probant: douze concours lancés en près de trois ans, autant de constructions en devenir. Pour un chercheur, ces concours représentent un matériel d'investigation extrêmement intéressant. Il permet de mieux comprendre l'évolution de la conception architecturale et, par conséquent, des pratiques dans ce champ spécifique. Cela dit, ces documents

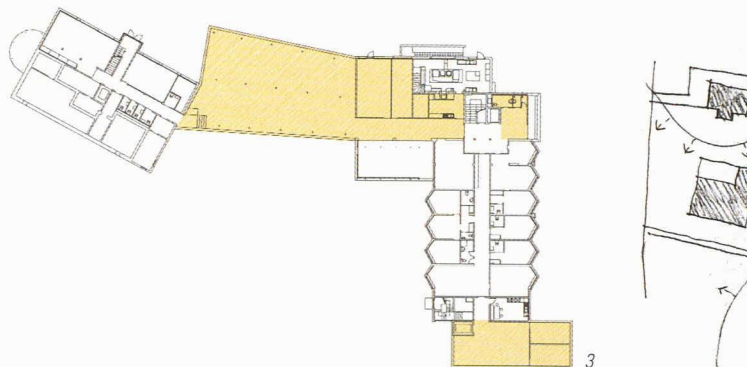
¹ Voir GILLES BARBEY : « Types institutionnels d'habitation » in ISABELLE CHAROLLAIS, BRUNO MARCHAND (sous la direction de) : « Architecture de la raison. La Suisse des années vingt et trente », PPUR, Lausanne, 1991, pp. 146-163

² Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois (DAEMS), Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud, Service de la santé publique, version 7.1 du 01/11/2003, p. 9 (<http://www.dsas.vd.ch/dossiers/EMS/daems.pdf>)





2



3

méritent une étude approfondie, dont je ne ferai qu'effleurer certains thèmes - liés aux préoccupations de notre époque - dans les limites de cet article. Ceux-ci m'aideront à mieux saisir les composantes prises en compte dans les propositions architecturales pour répondre au statut hybride défini préalablement. De même, et par souci de cohérence, je me tiendrai à l'évocation des seuls projets lauréats.

Le passé côtoie le présent

Le choix délibéré d'intégrer les EMS dans des quartiers influence l'implantation d'une grande partie des projets : les sites sont des parcelles déjà partiellement bâties ou se trouvent à proximité directe de sites bâtis. Ils amènent inévitablement les architectes à composer avec l'existant et à tisser des liens avec une situation antérieure. Nous sommes ainsi face à des conditions certes contraignantes, mais aussi très stimulantes qui font appel à des approches contrastées.

Composition avec le vide et les espaces extérieurs

Le projet *Le jardin des délices* (F. + P. Boschetti) pour l'EMS La Paix du Soir (voir p. 14) illustre cette première approche. Un jardin clos, ouvert au sud et défini à partir de trois volumes en forme de U, crée un espace d'articulation avec la maison préexistante. Les concepteurs du projet *Ensemble* (P. de Benoit & M. Wagner) pour l'EMS Silo (fig. 1 et p. 20) dessinent quant à eux une cour centrale pour réunir et accorder une unité aux divers bâtiments, existants et futurs. Ils instaurent ainsi un niveau de référence commun pour les entrées et les espaces collectifs. Enfin, le nouveau bâtiment du pro-

jet *Et au milieu coule une rivière* (Fournier & Maccagnan) pour l'EMS Bru à Grandson (fig. 2 et p. 30) délimite aussi, par son implantation, une esplanade extérieure. Imaginée comme une « place du village » se référant à l'environnement agricole alentour, elle fait le lien entre les différentes architectures existantes. Ces trois projets articulent ainsi des figures bâties autour d'un espace extérieur majeur dont le statut révèle néanmoins des différences notoires : jardin intime et protégé pour le premier, cour d'accueil distributive pour le second, enfin place communautaire et d'échanges pour le dernier.

Extension d'un bâtiment existant

Cette deuxième attitude est moins fréquente. Le projet *Pâquerette* (Personeni Raffaele Schaerer) pour l'EMS La Clairière (fig. 3 et p. 26), propose ainsi un nouveau bâtiment qui fait la jonction avec deux constructions existantes. Un des intérêts de la proposition réside dans la géométrie fine et biaisée du plan qui répond à la présence marquante d'une forêt, tout en créant des conditions d'éclairage naturel pour les circulations internes. Le toit propre de l'extension entretient par ailleurs une ambiguïté intéressante : s'agit-il d'un simple corps de liaison ou plutôt de la juxtaposition d'un troisième bâtiment, clairement identifiable ?

Agrégation de nouveaux bâtiments autour de l'ancien

Une autre approche consiste à créer une nouvelle figure composite. Le projet *Chauds les marrons* (Esposito & Kapellos & Javet) pour l'EMS Le Marronnier (voir p. 22) attribue à la villa de maître de l'architecte Epitoux un rôle de pivot central

Fig. 1 : Ensemble pour l'EMS Silo (Document P. de Benoît & M. Wagner)

Fig. 2 : Et au milieu coule une rivière pour l'EMS Bru (Document Fournier & Maccagnan)

Fig. 3 : Pâquerette pour l'EMS La Clairière (Document Personeni Raffaele Schaerer)

Fig. 4 : Belle au Bois Gentil pour l'EMS Bois-Gentil II (Document Esposito & Javet)

Fig. 5 : Phalanstère pour l'EMS La Girarde (Document Fournier & Maccagnan)

Fig. 6 : Grande maison pour l'EMS Clair Vully (Document Wolff)



de la composition autour duquel sont implantés deux nouveaux bâtiments. En sauvegardant la plus grande partie du jardin existant, ce nouvel ensemble bâti renforce l'identité du lieu tout en sauvegardant les qualités de dégagement et de vue qui lui sont propres.

Décalage en plan des volumes

Enfin, le projet *Belle au Bois Gentil* (Esposito & Javet) pour l'EMS Bois-Gentil (fig. 4 et p. 32) crée, par des décalages en plan des volumes bâtis, une échelle en rapport avec les villas environnantes tout en permettant de préserver des échappées sur le paysage. Dans une attitude un peu de même nature, le projet *Phalanstère* (Fournier & Maccagnan) pour l'EMS La Girarde (fig. 5 et p. 34) propose de glisser les unités pour aboutir à un bâtiment compact et finement découpé par des prolongements extérieurs différenciés. Ces espaces, de plus petite taille, répartis autour de la nouvelle construction, permettent d'entamer un dialogue avec le bâti existant sur le site. De même, l'une intégration judicieuse dans la pente réduit l'impact volumétrique en préservant les dégagements et les vues lointaines.

La domesticité des espaces

Dans la majorité des projets évoqués plus haut, il est maintes fois fait allusion à une échelle domestique, dictée par le souci d'intégration avec les préexistences. Ce thème de la maison est également présent dans d'autres projets situés dans des contextes moins contraignants. Certains architectes s'y réfèrent explicitement par leur devise, telle *Grande mai-*

son (Wolff) pour l'EMS Clair Vully (fig. 6 et pp. 24-25) qui soulève par la même occasion le problème de l'échelle du bâtiment. Les auteurs de *Anna* (Frund & Gallina & Rey) pour l'EMS Contesse (voir p. 28) recherchent une forme architecturale unitaire et autonome dont l'échelle, proche de celle des maisons de maître, découle, entre autres, de l'adoption d'un système distributif et spatial qui consacre une forte centralité rayonnante. D'autres, au contraire, comme les auteurs du projet *Jardin d'automne* (Frei & Rezakhanlou) pour l'EMS Donatella Mauri (fig. 7 et p. 18), établissent une fragmentation du programme en plusieurs volumes de tailles différentes : deux maisons pour les unités de soins reliées par un corps central qui accueille les activités communes. Ils atténuent ainsi l'impression de masse et créent, en même temps, les conditions d'une perception toujours différenciée au cours des promenades dans le jardin.

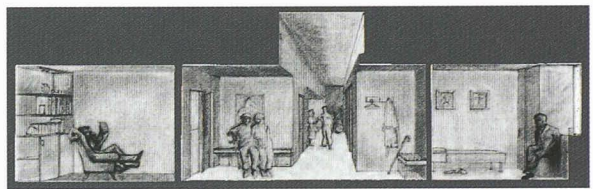
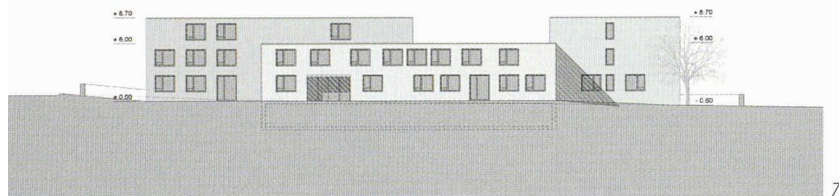
L'intimité du regard

La même quête de la domesticité s'étend aussi au caractère des espaces intérieurs. Dans cette perspective, le traitement architectural de la chambre revêt une importance particulière. Celle-ci doit « être conçue en référence avec les mêmes composants spatiaux que ceux d'un domicile privé et non d'une chambre d'hôtel ou d'hôpital conçue pour des séjours temporaires ».³ Pour beaucoup de résidents, la chambre représente en effet une sorte de « dernier refuge », un lieu privé où leur intimité devrait être clairement préservée.

³ DAEMS, op. cit., p. 17

Fig. 7 : Jardin d'automne pour l'EMS Donatella Mauri (Document Frei & Rezakhanlou)

Fig. 8 : Sur les bancs d'Aleria pour l'EMS Orme II (Document Tribu'Architecture)



Mais le caractère de la chambre se rapporte souvent à une disposition architecturale plus générale, à l'échelle du bâtiment. Le projet *Sur les bancs d'Aleria* (Tribu' Architecture) pour l'EMS Orme II (fig. 8 et p. 16) propose une série d'espaces de transition échelonnés du semi-public au privé. En prenant comme toile de fond la référence albertienne « la ville est une grande maison et la maison est une petite ville », les architectes conçoivent les couloirs comme des rues intérieures collectives. Des niches meublées de bancs animent ces rues en offrant des appropriations confidentielles - regarder les passants, discuter avec une ou deux personnes - et créent un espace d'articulation avec la chambre, dont l'intimité est ainsi renforcée. La chambre est donc conçue comme une petite maison aux ambiances bien distinctes - l'espace d'entrée, du séjour, du sommeil - et focalisée sur une « fenêtre habitée » dont l'épaisseur semble faire écho à Kahn qui affirme que la fenêtre veut devenir un espace (« a window wants to be a room »).

Ce thème de la fenêtre, en tant que lieu du regard et élément régulateur des relations entre l'intérieur et l'extérieur, revient aussi à plusieurs reprises, touchant essentiellement à la forme et à la matérialité de l'ouverture. Sur ce point, les options sont loin d'être arrêtées : selon les projets et les contextes, les types de fenêtres proposés sont très variables, allant du trou dans le mur à la fenêtre à la française. Pourtant cette multitude de solutions ne répondent pas de la même manière et avec la même intensité au problème posé : assurer l'apport de lumière et une bonne visibilité vers l'extérieur tout en garantissant l'intimité du regard. Question lancinante et canonique qui demeure ouverte et devra certainement être appréciée et évaluée lorsque ces différentes ouvertures prendront forme...

L'analogie à la maison et la représentativité du bâtiment

Cette lecture rapide des projets lauréats souligne la priorité accordée à l'aspect domestique des EMS par rapport à la dimension hospitalière. Cette orientation dominante traduit une certaine forme d'humanisation de l'architecture tendant à minimiser tout dispositif de type hospitalier au profit des ambiances chaudes et rassurantes du domicile. Elle implique

la nécessité d'intégrer ces nouvelles constructions dans des territoires fragmentés et occupés par des maisons de maître ou par des villas. La conséquence en est une double distance critique par rapport à la forme canonique des « logements institutionnels » : elle consacre d'une part les schémas distributifs rayonnants ou en boucles - contraires au dispositif traditionnel « qui combine un corridor avec une série de cellules ou des dortoirs »⁴ - et évacue d'autre part de façon explicite le problème de la représentativité du bâtiment institutionnel.

On peut argumenter que ce dernier constat est dans « l'air du temps » et que ce n'est qu'un signe de plus d'une société qui a beaucoup de peine à affirmer, par le bâti, ses valeurs collectives. Mais, dans le cas spécifique du programme des EMS, le problème paraît plus complexe. L'insertion des personnes âgées dépendantes au sein de la collectivité appelle plutôt à une sorte de normalité architecturale qui accorde une attention toute particulière aux gestes d'une vie quotidienne intégrée à un tissu social constitué. Dans ce sens, l'analogie à la maison est aussi à comprendre comme une appartenance au quartier et à la ville, grâce une apparence simple et « sans rhétorique » (plutôt qu'exceptionnelle).

Mais la question de la représentativité va toujours néanmoins se poser, notamment à cause de la dimension et de la complexité des EMS projetés. En effet, ces critères confèrent au bâtiment un statut différent de celui d'une simple maison. L'analogie précitée n'a pas conduit à l'utilisation systématique d'une même forme architecturale déclinée de façon à peine perceptible - on pense ici aux variations de la fameuse *swiss box*. Au contraire, et malgré le souci d'économie qui amène les architectes à adopter tout naturellement des principes de simplicité et d'orthogonalité, les multiples vocabulaires formels adoptés pour les projets des onze concours d'architecture présentés dans ce numéro (voir pages 14 à 35) nous apportent la preuve que les EMS sont aussi des maisons... mais pas comme les autres.

Bruno Marchand, architecte, professeur EPFL
EPFL ENAC IA LTH, BP 4145 (Bâtiment BP), Station 16
CH - 1015 Lausanne

⁴ GILLES BARBEY : « Types institutionnels d'habitation », op. cit., p. 148

La Paix du Soir

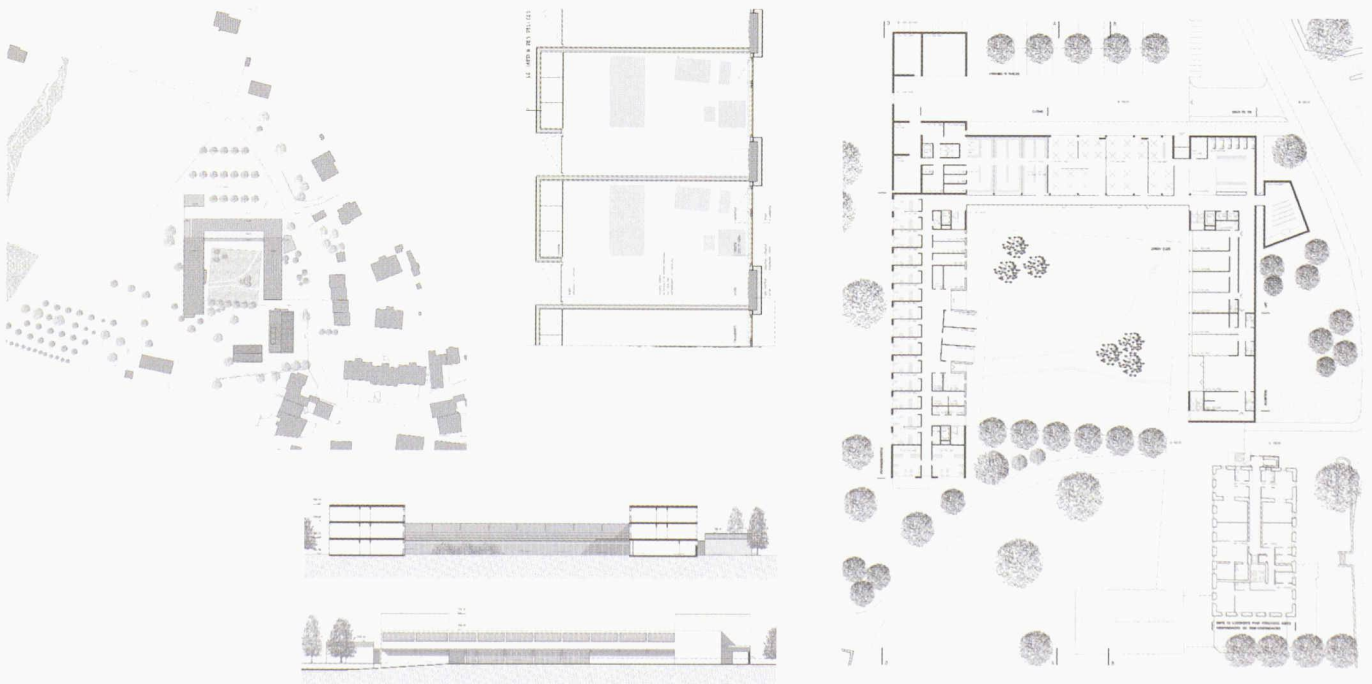
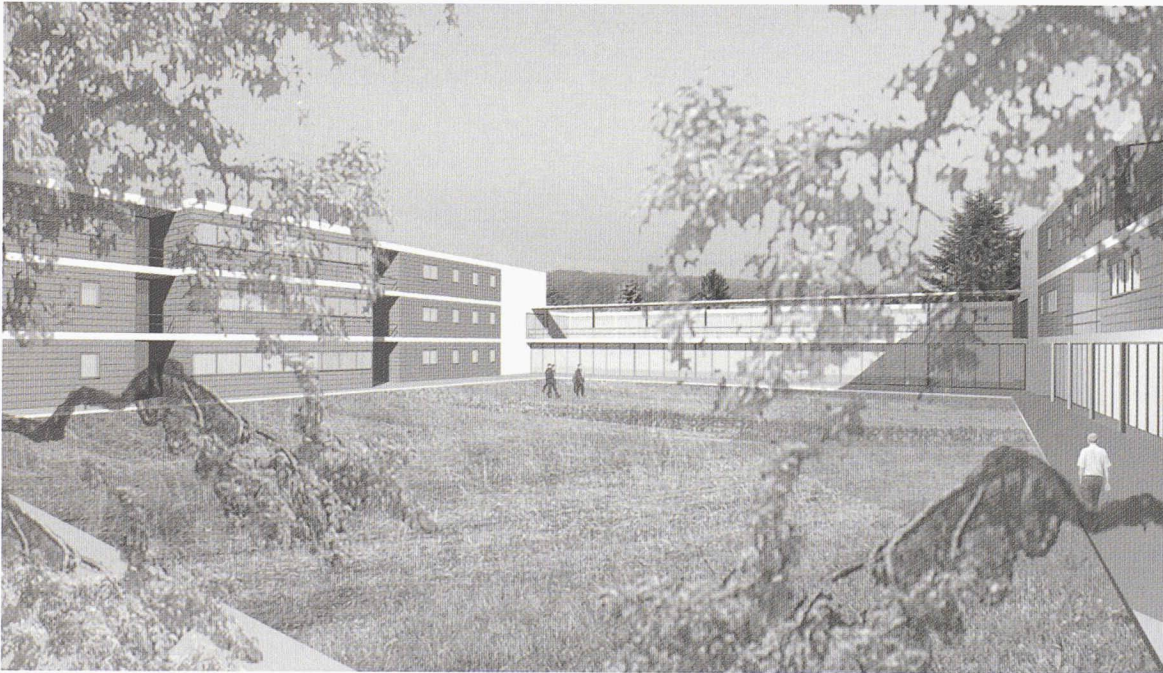
Lieu : Mont-sur-Lausanne
Date : Mars 2002
Site : Promontoire en périphérie nord du hameau du Grand-Mont, à l'angle sud-est d'une vaste parcelle, propriété de l'Association de l'EMS, bordée par un cordon boisé et un chemin de desserte le séparant d'une zone villa
Zone : Le terrain est légalisé en zone d'utilité publique mais nécessitera un plan de quartier.

Objectifs : Décider du sort du bâtiment existant et disposer d'un EMS d'une plus grande capacité d'hébergement et d'une plus importante unité d'accueil temporaire
Programme : Augmentation de 46 à 78 lits, soit création de 32 lits supplémentaires, répartis en une unité de soins gériatriques de 24 lits, trois unités de soins psychogériatriques de 18 lits chacune et un élargissement de l'UAT de 6 à 16 lits

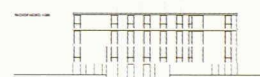
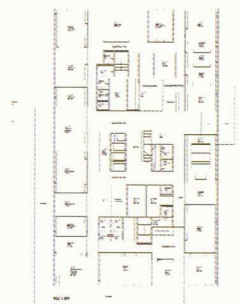
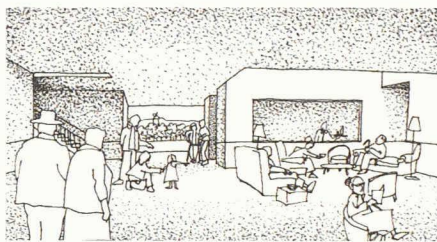
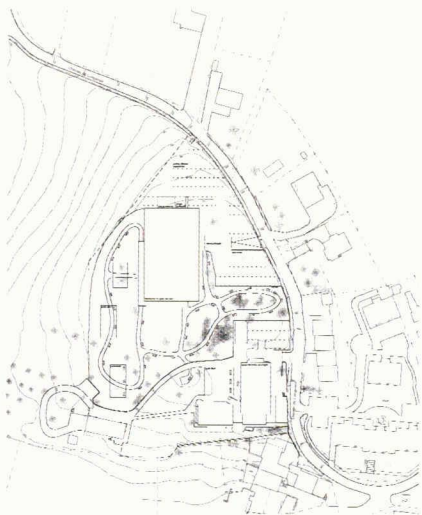
Jury : Mme C. Lorenz
M. F. Baldy-Moulinier
M. J.-P. Crausaz
M. B. Junod
M. E. Perrette
M. M. Gross
Remarque : Déjà publié dans le TRACÉS n°2002/11 du 5 juin 2002, pp. 8-15



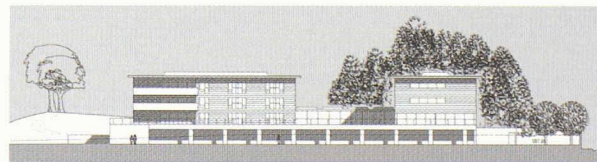
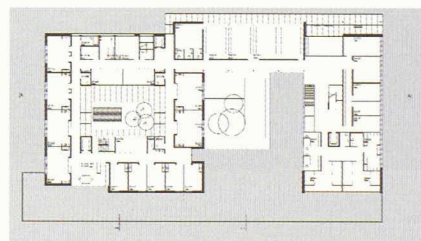
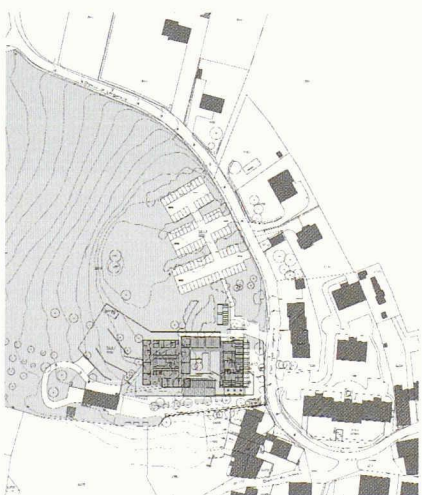
1^{er} rang, 1^{er} prix : *Le jardin des délices*, Boschetti architectes Sàrl, Lausanne



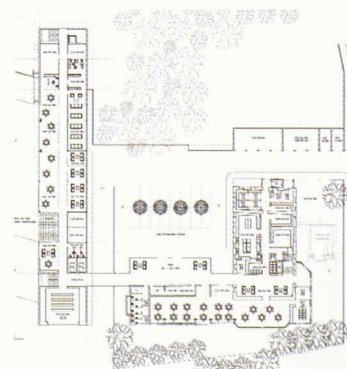
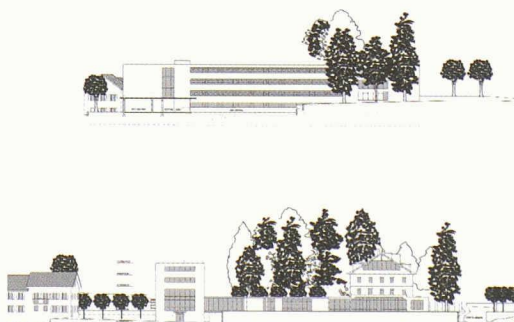
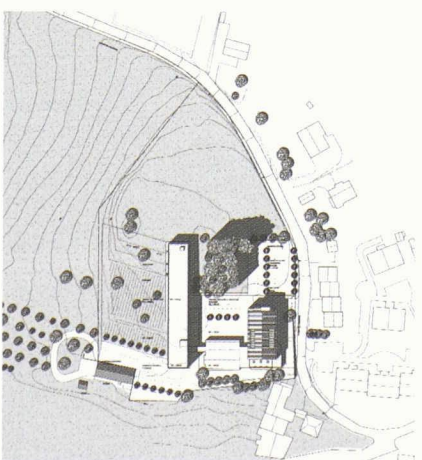
2^e rang, 2^e prix : *Village People*, MPH l'atelier d'architecture Sàrl, Lausanne



3^e rang, 3^e prix : *Tea for Two 1*, Architram HS SA, Renens



4^e rang, 4^e prix : *Il est en vous le flocon de neige*, Jean-Baptiste Ferrari SA, Lausanne

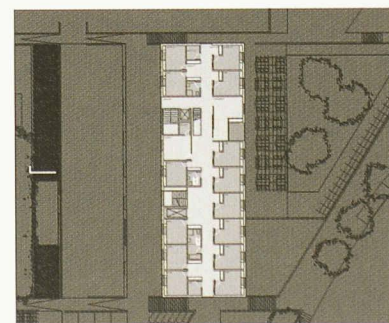
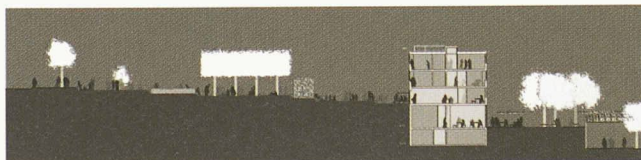
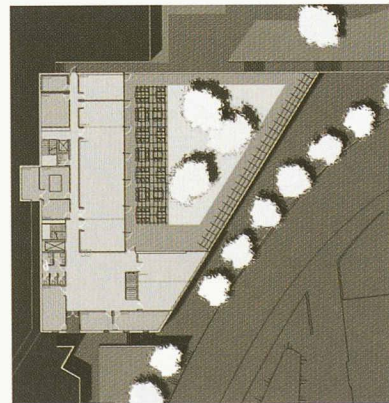
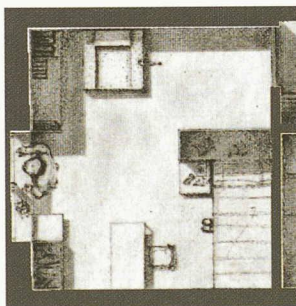
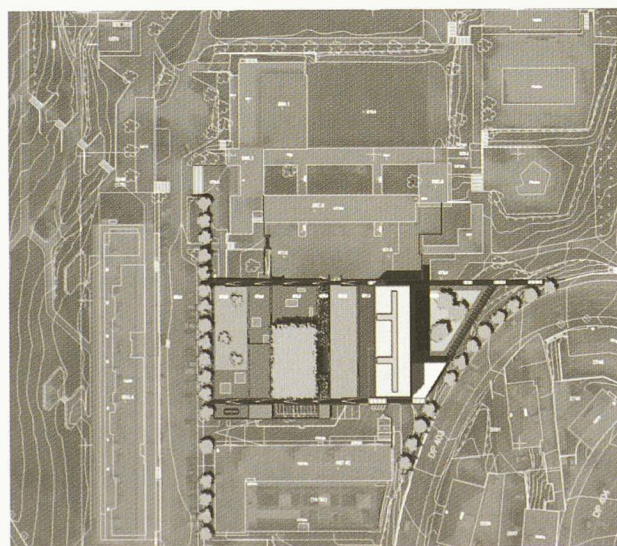
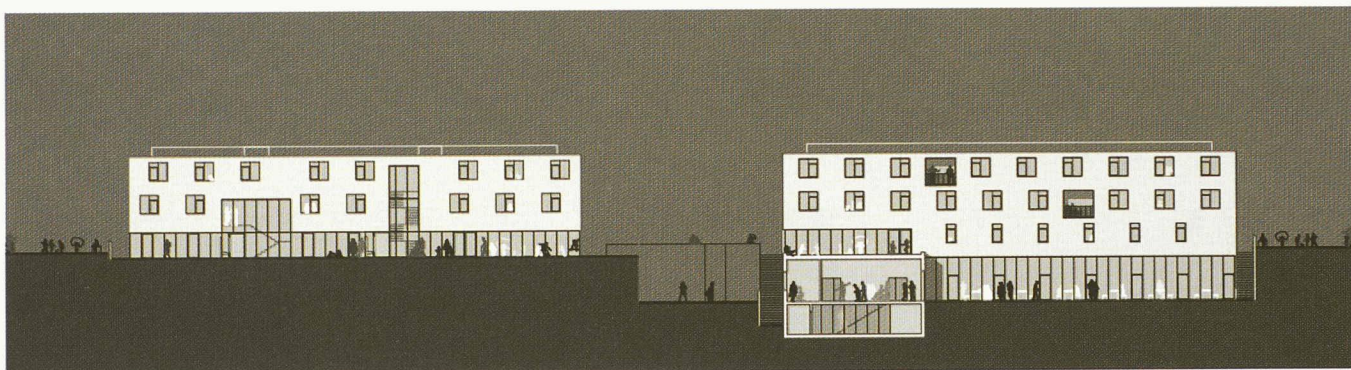


Orme II

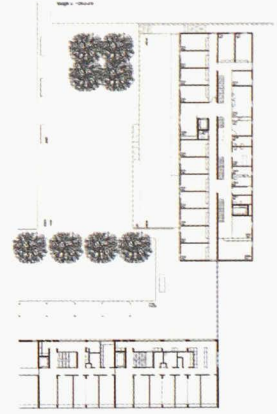
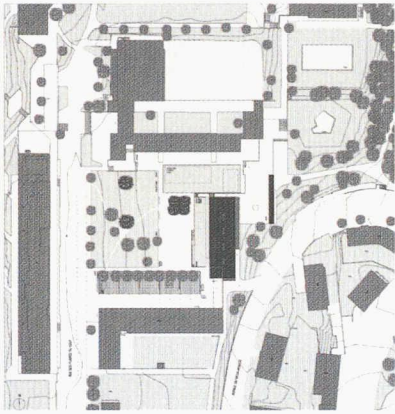
Lieu :	Lausanne	Programme :	vacances pour des écoliers de 4ans et demi à 11 ans	Jury :	M. A. Gonthier M. N. Joye M. A. Modoux M. T. Urfer M. F. de Wolff M. J.-L. Kolb
Date :	Novembre 2002				
Site :	Quartier de la Pontaise sur une parcelle propriété de la commune de Lausanne			Remarque :	Déjà publié dans le <i>TRACÉS</i> n°2003/04 du 19 février 2003, pp. 12-15
Zone :	Plan partiel d'affectation en vigueur depuis 2000, assez contraignant en terme de volumétrie et permettant l'agrandissement du bâtiment				
Objectifs :	Agrandir le bâtiment actuel en intégrant un centre d'accueil et de				



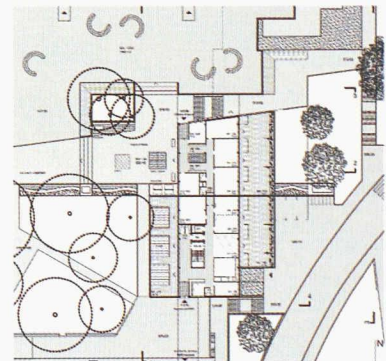
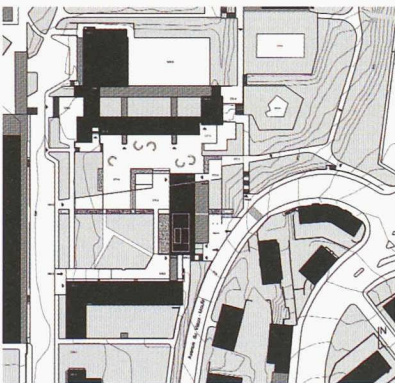
1^{er} rang, 1^{ère} mention : *Sur les bancs d'Aleria*, Tribu'Architecture Sàrl, Lausanne



2^e rang, 1^{er} prix : *Se souvenir des belles choses*, Fournier & Maccagnan, Bex



3^e rang, 2^e prix : *Pro Vita*, Pascal Grand, Lausanne



4^e rang, 3^e prix : *Les Salons*, MPH l'atelier d'architecture Sàrl, Lausanne

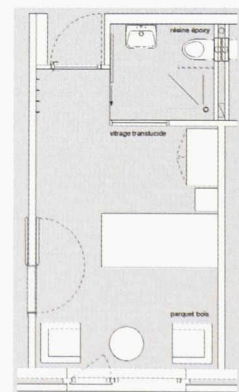
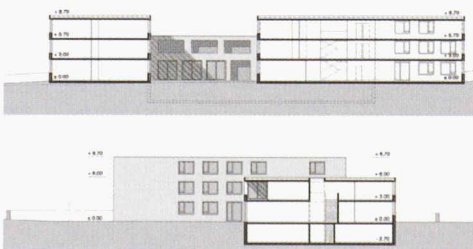
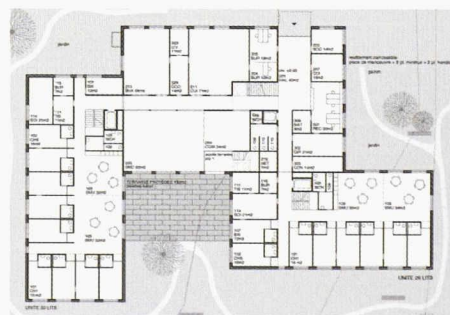
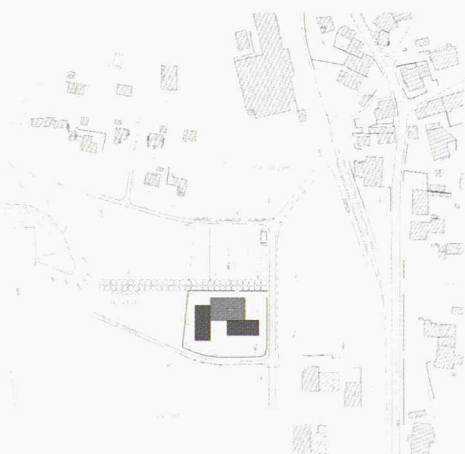


Donatella Mauri

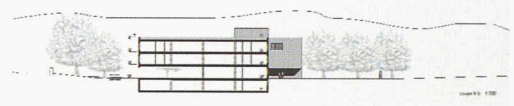
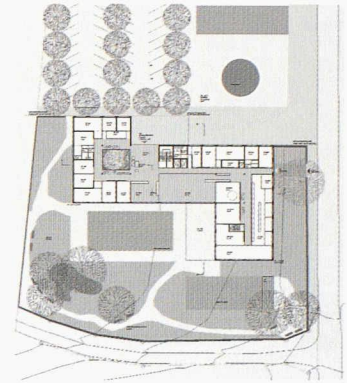
<p>Lieu : Romanel-sur-Lausanne Date : Décembre 2002 Site : Terrain mis à disposition par la commune de Romanel-sur-Lausanne, situé en contrebas de l'arrêt du train LEB et bordé d'une zone villas, d'une forêt et de terrains agricoles Zone : Le terrain en zone d'utilité publique a fait l'objet, avant le lancement du concours, de l'établissement d'un plan d'ensemble de compétence municipale.</p>	<p>Objectifs : Remplacer l'actuel EMS La Naz exploité dans une demeure du XVIII^e siècle sur la commune voisine du Mont-sur-Lausanne Programme : Création de 32 lits supplémentaires pour la psychogériatrie pour un total de 56, répartis en deux unités de soins . Création d'une UAT de 14 places.</p>	<p>Jury : Mme C. Thibaud-Zingg M. F. Baldy-Moulinier M. J.-L. Rivier M. P. Tanari M. J.-D. Urech M. L. Marcos Remarque : Déjà publié dans le <i>TRACÉS</i> n°2003/04 du 19 février 2003, pp. 8-11</p>
--	---	---



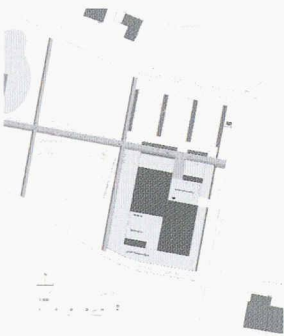
1^{er} rang, 1^{er} prix : *Jardin d'automne*, Frei & Rezakhanlou, Lausanne/Genève



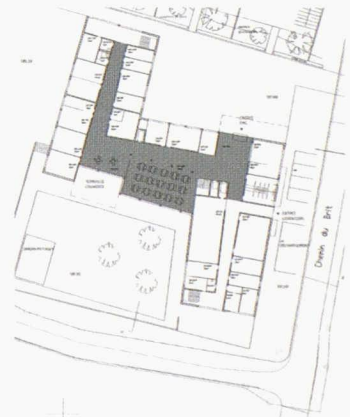
2^e rang, 2^e prix : *Mon banc*, Javet & Valazza, Lausanne



3^e rang, 3^e prix : *Harold et Maude 2*, BMV Architectes, Genève



4^e rang, 4^e prix : *Age d'or*, GMNS Architectes, Genève



Silo

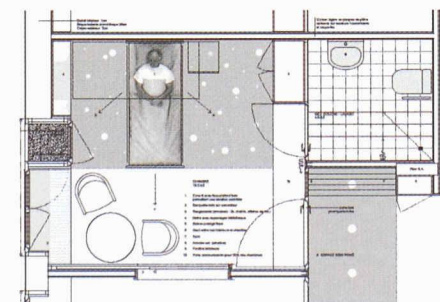
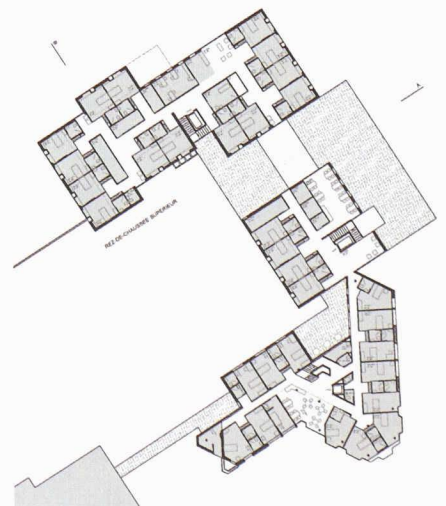
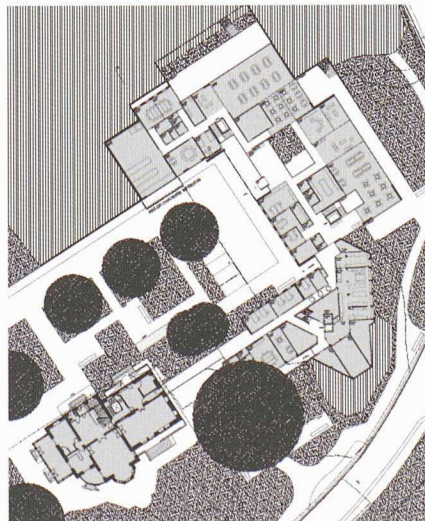
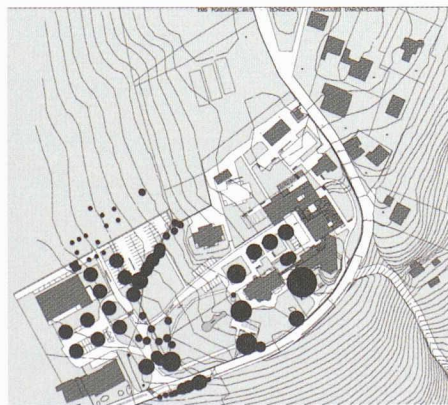
Lieu : Echichens
 Date : Février 2003
 Site : Vaste parcelle, propriété de la fondation Silo, située à l'est du village d'Echichens, dotée d'un panorama exceptionnel sur le lac Léman
 Zone : Plan de quartier initié avant le concours et finalisé en fonction du projet lauréat
 Objectifs : Prendre en compte les bâtiments existants et à venir : appartements protégés et projet d'un deuxième édifice de

même affectation situés au nord-est. Maintenir l'exploitation de l'EMS, composé de quatre corps de bâtiments : « Silo » - maison de maître du XIX^e siècle -, « Aube » - construit en 1964 -, « Les Laurelles » et « Salem » - deux bâtiments indépendants de moindre importance voués à la démolition.
 Programme : Augmentation de la capacité d'hébergement de 80 à 92 lits. Maintien des 16 lits de l'actuel « Silo ». Transformation

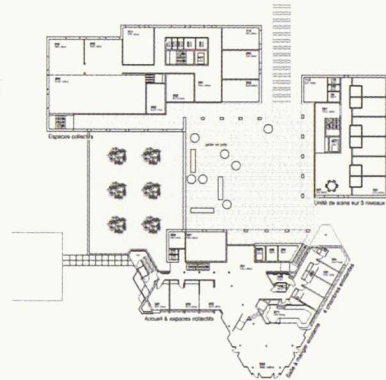
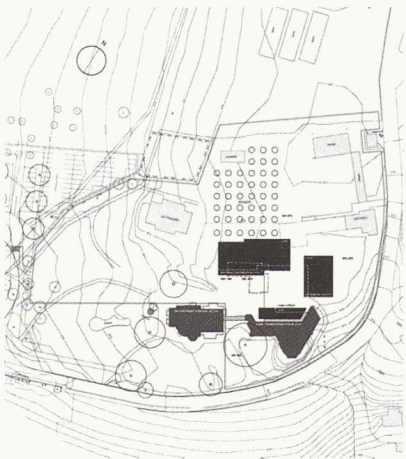
et agrandissement de l'« Aube », - 48 lits répartis en deux unités de soins gériatriques de 24 lits. Création d'une nouvelle unité de soins psychogériatriques de 28 lits en remplacement des deux bâtiments obsolètes.
 Jury :
 Mme M. Ruzicka-Rossier
 M. F. Baldy-Moulinier
 M. B. Junod
 M. J. Richter
 M. P. Vogel



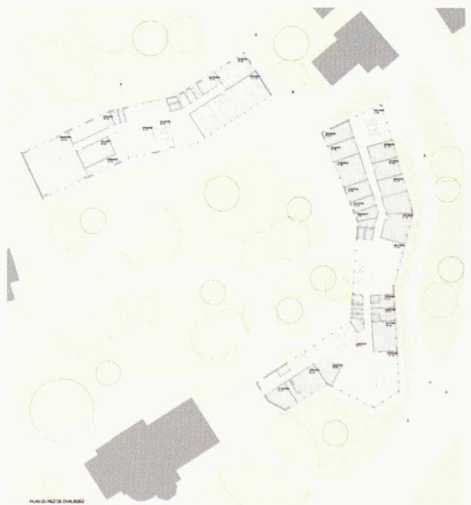
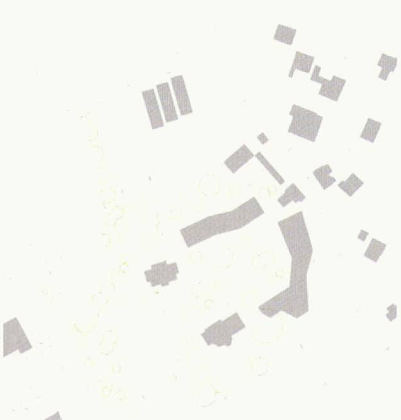
1^{er} rang, 1^{er} prix : *Ensemble*, P. de Benoît & M. Wagner Architectes SA, Lausanne



2^e rang, 2^e prix : *Une belle journée*, Carnal & Menthonnex SA, Lausanne + Pierre Jomini, Lutry



3^e rang, 3^e prix : *Delgado*, BKW Architekten, Zurich



Le Marronnier

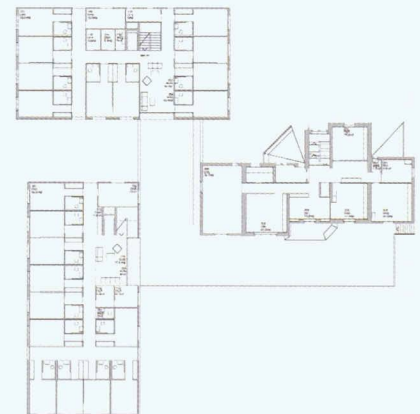
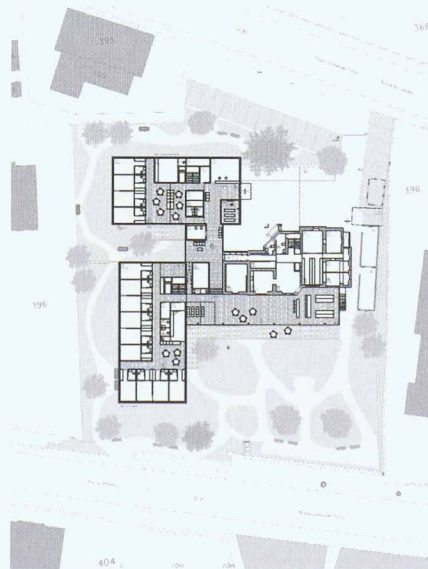
Lieu : Lutry
Date : Juin 2003
Site : Terrain compris entre les deux routes cantonales à l'entrée ouest de Lutry
Parcelle, propriété de l'Etat de Vaud, située dans une zone à moyenne densité du plan général d'affectation dont le règlement autorise la construction d'un établissement sanitaire.
Zone :
Objectifs : Décider du sort de l'actuel bâtiment, construit par l'architecte Charles

Epitoux au début du XX^e siècle. Maintenir l'exploitation de l'EMS durant la période de chantier
Programme : Augmentation de la capacité d'hébergement de 29 à 56 lits, répartis en deux unités de soins de 28 lits : une de mission gériatrique et une de mission psychogériatrique. Création d'une UAT de 10 places.

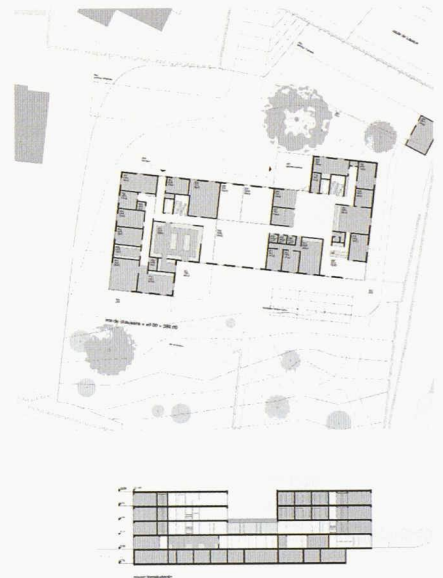
Jury : Mme J. Della Casa
Mme V. Keller
M. F. Baldy-Moulinier
M. J. Dumas
M. F. Petitpierre
M. G. Rossi



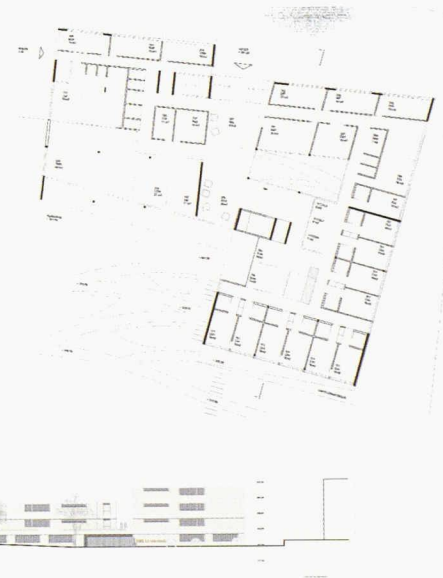
1^{er} rang, mention : *Chauds les marrons*, Esposito, Kapellos & Javet, Lausanne



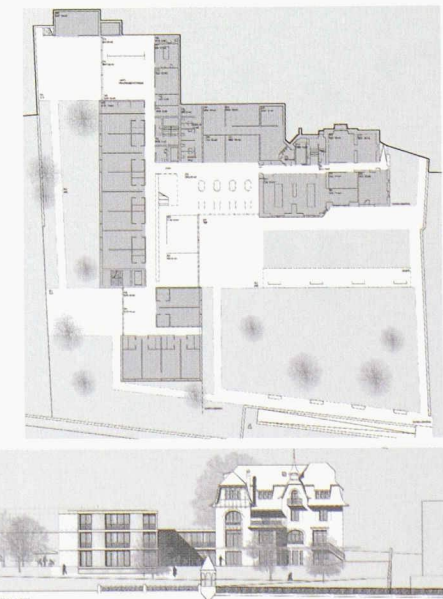
2^e rang, 1^{er} prix : *Le vent dans les voiles*, Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne



3^e rang, 2^e prix : *Seniorial*, ARGE Schutz et Schutz Architekten AG + Christian Frischknecht, Berne



4^e rang, 3^e prix : *Naïsviu*, Pont 12 Architectes SA, Lausanne



Clair Vully

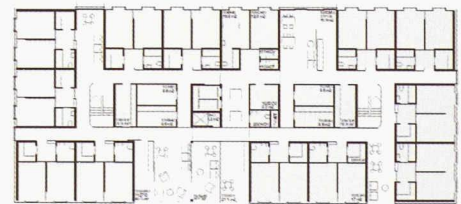
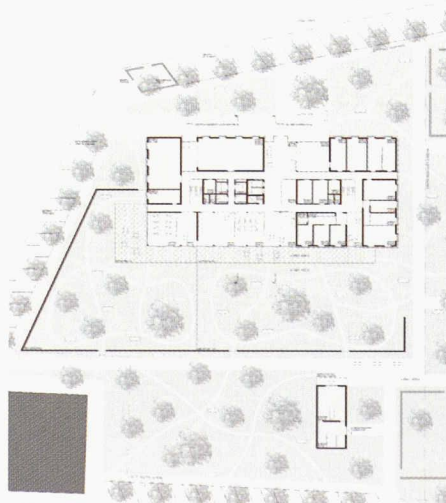
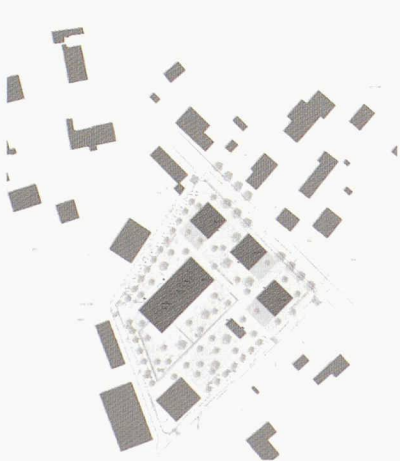
Lieu : Salavaux
Date : Septembre 2003
Site : Terrain mis à disposition par toutes les communes du Vully vaudois, situé sur un plat à l'entrée du village, sur la route venant d'Avenches
Zone : Parcelle, initialement non légalisée pour la construction d'un EMS, ayant fait l'objet d'un plan partiel d'affectation initié avant le concours et finalisé en fonction du projet lauréat

Objectifs : Réaliser un nouvel EMS en remplacement de l'actuel situé à Bellerive dans un bâtiment datant de 1757 et hébergeant 36 lits
Programme : Création de 12 lits supplémentaires pour une capacité d'hébergement totale de 48 lits, d'une chapelle mortuaire avec 3 places, d'un Ecopoint pour la commune et d'un secteur pour des appartements protégés. Répartition des lits répondant à une évolution dans

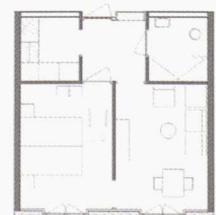
le temps de la mission des unités de soins de gériatrie vers la psychogériatrie, impliquant la variation de leur nombre de lits par module de 4 lits
Mme S. Grandjean
Mme D. Wälchli
Mme C. Zouboulakis
M. F. Baldy-Moulinier
M. D. Caron



1^{er} rang, 1^{er} prix : *Grande maison*, Alain Wolff Architecte, Lausanne

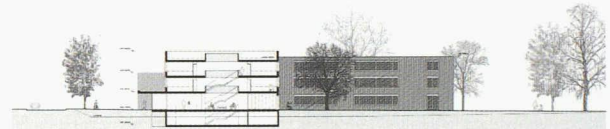
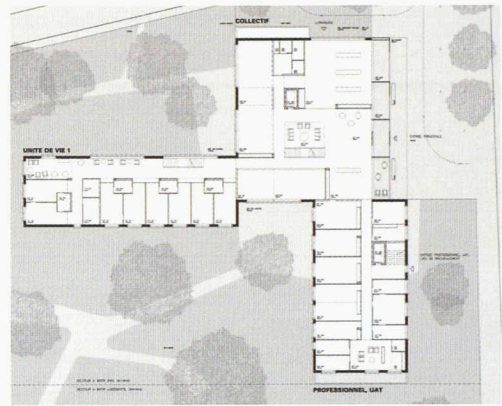
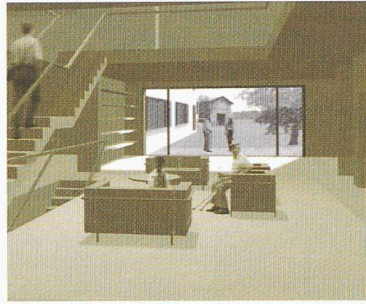
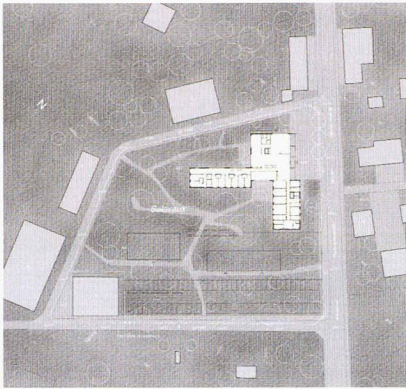


UNITE DE 2 CHAMBRES INDIVIDUELLES

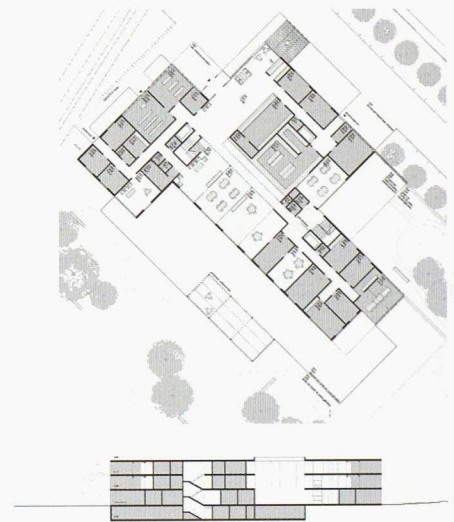


UNITE DE CHAMBRE POUR 2 PERSONNES

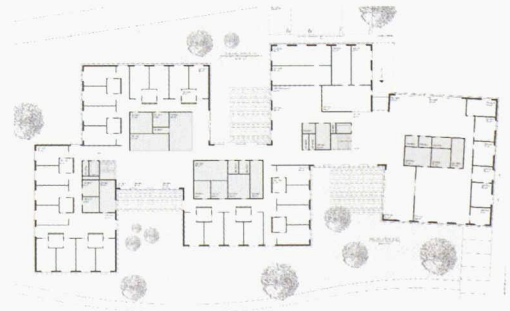
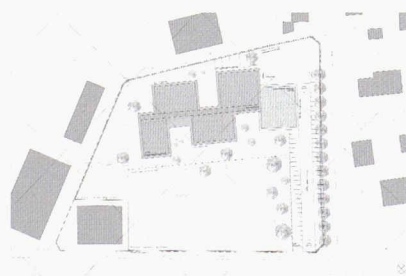
2^e rang, 2^e prix : Fenêtres habitées, Aeby & Perneger, Genève



3^e rang, 3^e prix : Epouse-moi, Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne



4^e rang, 4^e prix : Une nuit d'été, Consortium Pascal Tanari, Thônex + Thibaud-Zingg, Yverdon-les-Bains



La Clairière

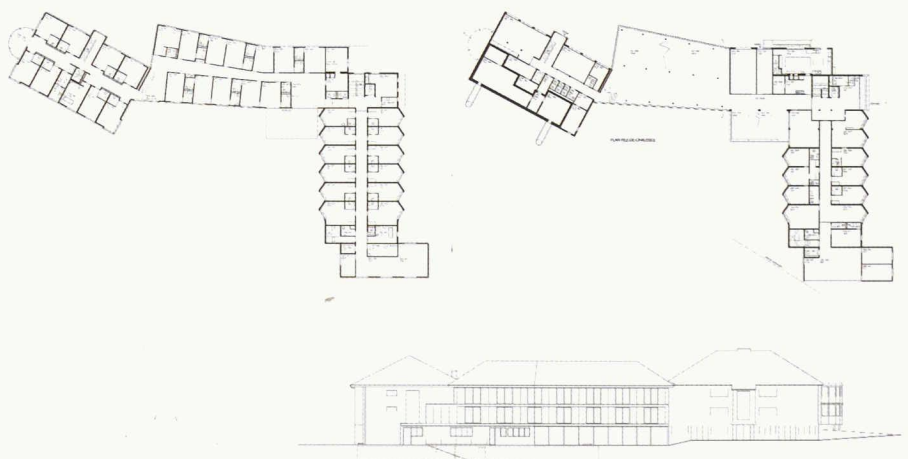
Lieu : Mies
Date : Septembre 2003
Site : Parcelle en bordure de la route cantonale, entre un cordon boisé et une zone villas à Mies, limitant les possibilités d'implantation différenciée
Zone : Terrain légalisé en zone village qui a permis l'obtention du permis de construire sans nouvelle légalisation du terrain

Objectifs : Réaliser un corps de bâtiment reliant les deux édifices existants à transformer
Programme : Augmenter de 18 lits la capacité d'hébergement actuelle de 56 lits. Missions gériatrique et psychogériatrique

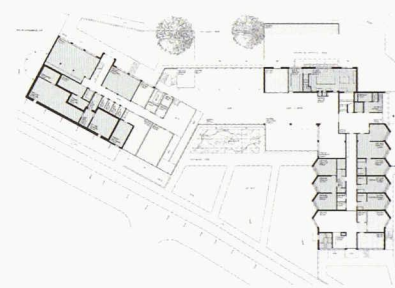
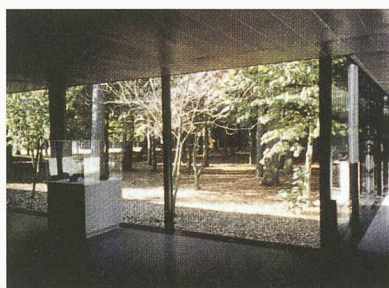
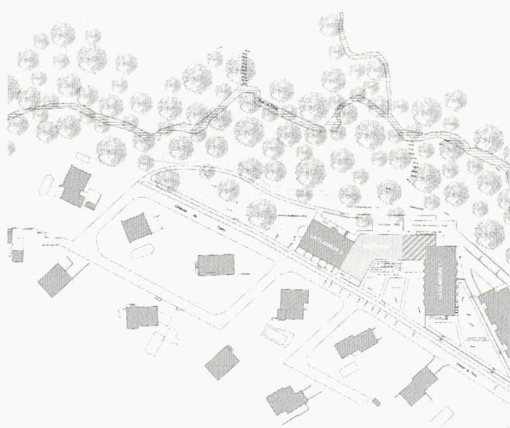
Jury : Mme A. de Montmollin
Mme I. Ronseaux
M. N. Joye
M. B. Tardin
M. J.-C. Vuffray



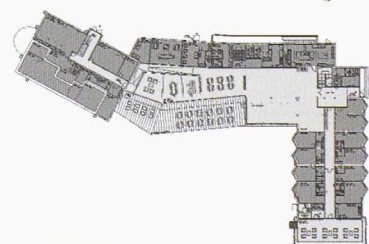
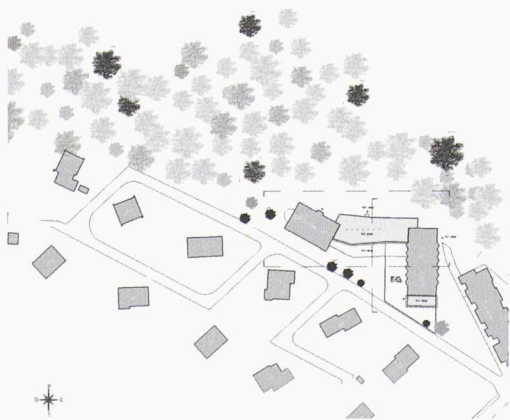
1^{er} rang, 1^{er} prix : *Pâquerette*, Personeni Raffaella Schaerrer Architectes Sàrl, Lausanne



2^e rang, 2^e prix : *Les heures*, Consortium Pascal Tanari, Thônex + Thibaud-Zingg, Yverdon-les-Bains



3^e rang, 3^e prix : *Home*, GROUP8 Architectes, Acacias-Genève



Contesse

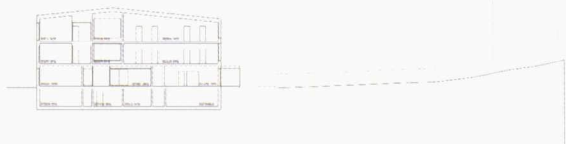
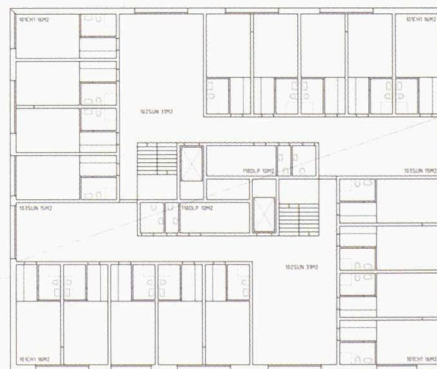
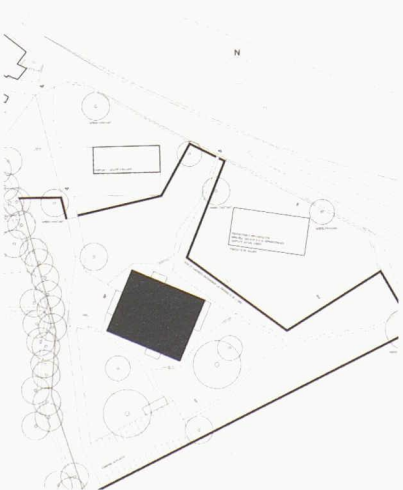
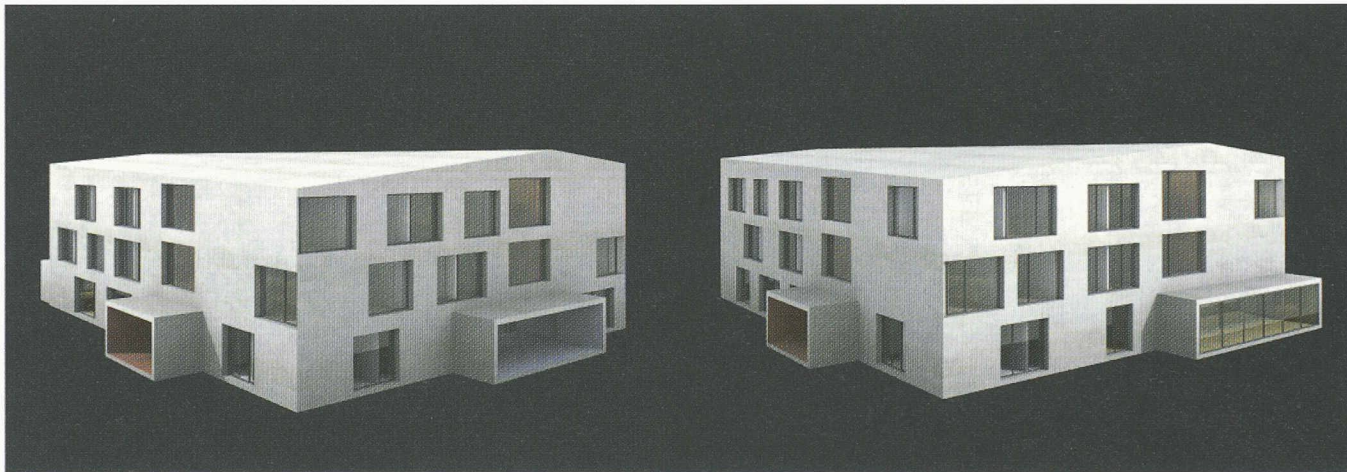
Lieu : Croy
Date : Septembre 2003
Site : Terrain situé à l'extérieur du village, limité par un cordon boisé, un terrain de sport, une ligne à haute tension et un chemin de desserte à la salle polyvalente du village
Zone : Terrain généreusement cédé par la commune de Croy qui fera l'objet d'un plan partiel d'affectation sur la base du projet lauréat

Objectifs : Remplacer l'actuel EMS Contesse situé à Romainmôtier par une nouvelle construction sur la commune de Croy
Programme : Augmentation de la capacité d'hébergement actuelle de 22 à 36 lits par la création de 14 lits supplémentaires. Petite capacité en rapport avec le bassin de population du vallon du Nozon. Missions gériatrique et psychogériatrique

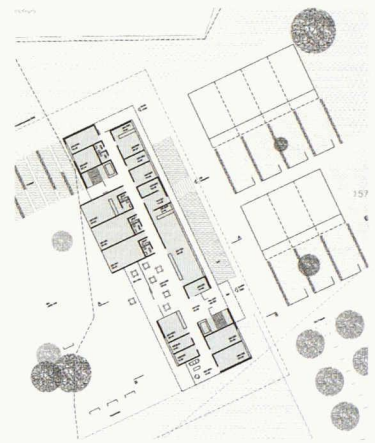
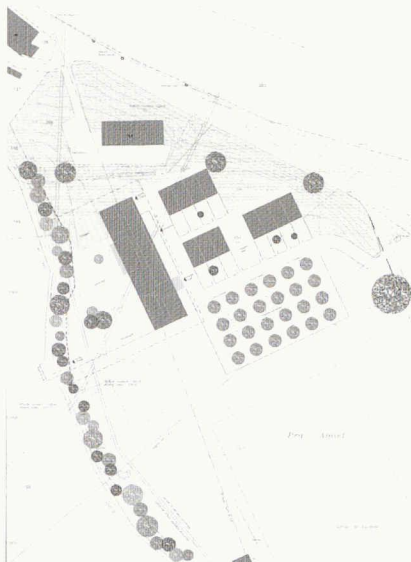
Jury :
Mme P. Maranta
Mme A. de Montmollin
M. P. Bonnet
M. R. Christe
M. P. Daucourt
M. R. Salvi
M. S. Gingins
M. B. Zurbuchen



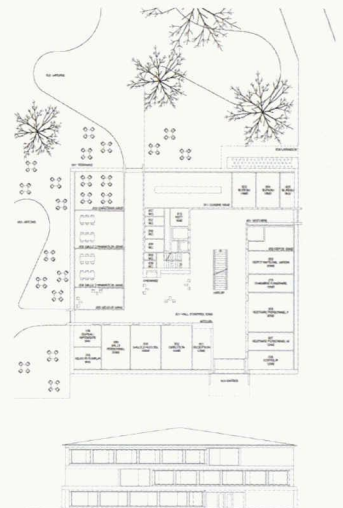
1^{er} rang, 1^{er} prix : *Anna, Frund Gallina Rey Architectes SA, Neuchâtel*



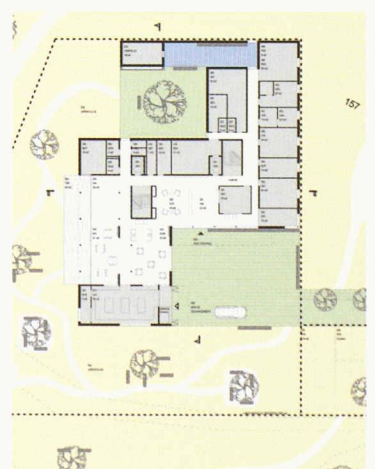
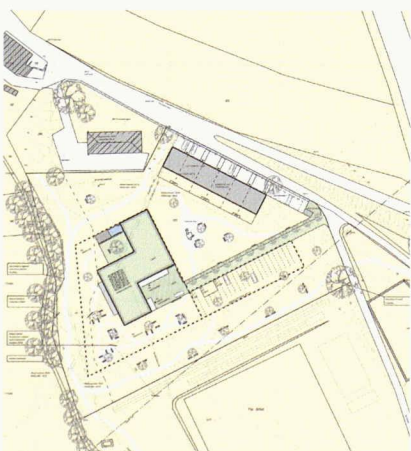
2^e rang, 2^e prix : *Horizon*, D4 Atelier d'architecture, Lausanne



3^e rang, 3^e prix : *Villa*, Jan Kinsbergen, Zurich



4^e rang, 4^e prix : *Les petites fugues*, Martine Beauverd & Marcel Halter, Chavornay



Bru

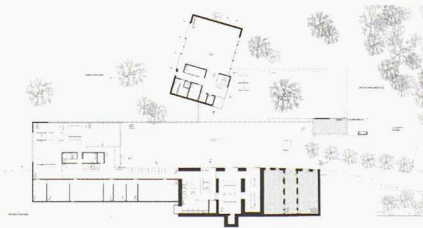
Lieu : Grandson
 Date : Mai 2004
 Site : Parcelle à topographie fortement marquée, située à quelques kilomètres de Grandson et limitée au sud par la route nationale et au nord par l'Arnon
 Zone : Terrain en zone d'utilité publique qui fera l'objet d'un plan partiel d'affectation pour redéfinir un règlement de construction adapté au nouveau projet

Objectifs : Construire un nouveau bâtiment de 40 lits et restructurer l'établissement actuel, dont certains bâtiments sont obsolètes et ne correspondent plus aux critères de l'hébergement médico-social : transformer le bâtiment existant le plus récent de 20 lits et démolir les autres édifices
 Programme : Réduction de la capacité d'hébergement actuelle de 84 lits pour atteindre 60 lits. Mission, actuellement géria-

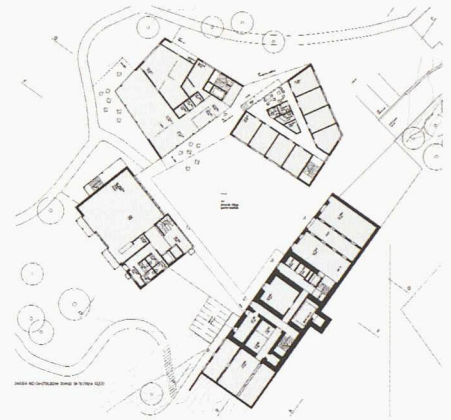
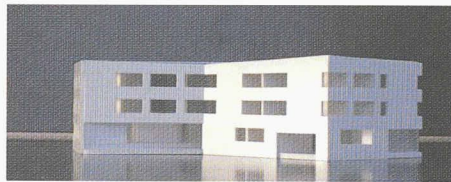
trique, réorientée, pour une prise en charge médico-psycho-sociale de résidents alcooliques chroniques d'âge adulte, dans un but de réhabilitation psychosociale
 Jury :
 Mme A. de Montmollin
 Mme J. Pittet
 M. B. Delefortrie
 M. J.-L. Thibaud
 M. J.-P. Hamel



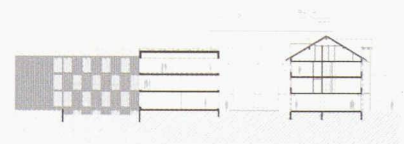
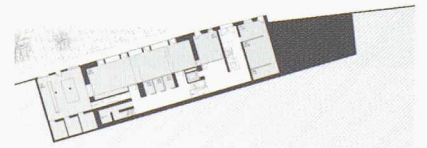
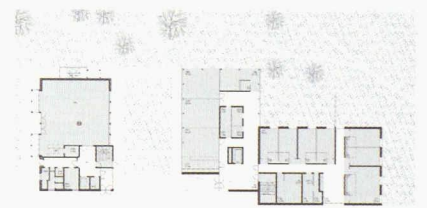
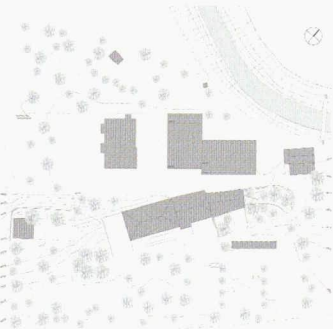
1^{er} rang, 1^{er} prix : *Et au milieu coule une rivière*, Fournier & Maccagnan, Bex



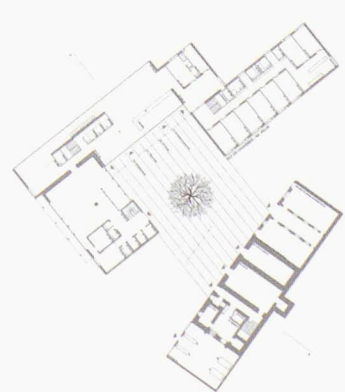
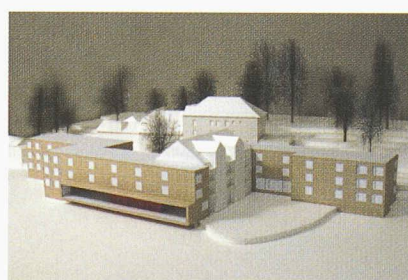
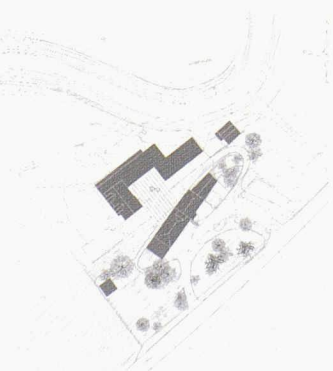
2^e rang, 2^e prix : *Regards croisés*, Valazza Vallet + Butikofer & de Oliveira + Vernay, Lausanne



3^e rang, 1^{ère} mention : *Hameau*, Atelier 98 Sàrl, Lausanne + Philippe Péclard, Bursins



4^e rang, 2^e mention : *Wallace & Gromit*, Jean-Marc Bovet Sàrl, Fribourg



Bois-Gentil II

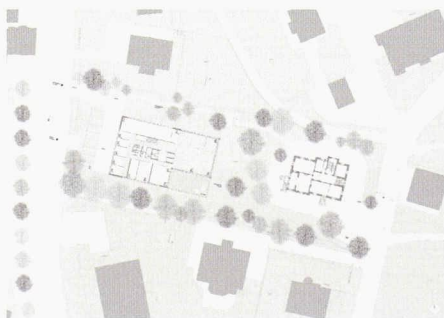
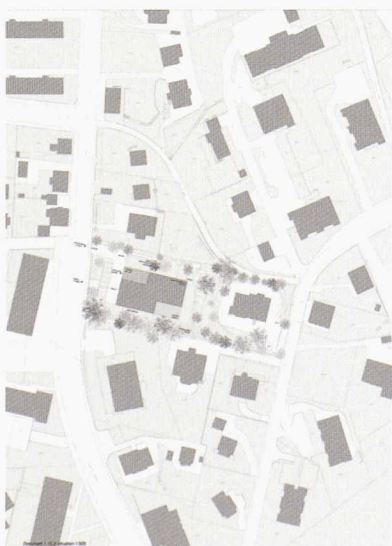
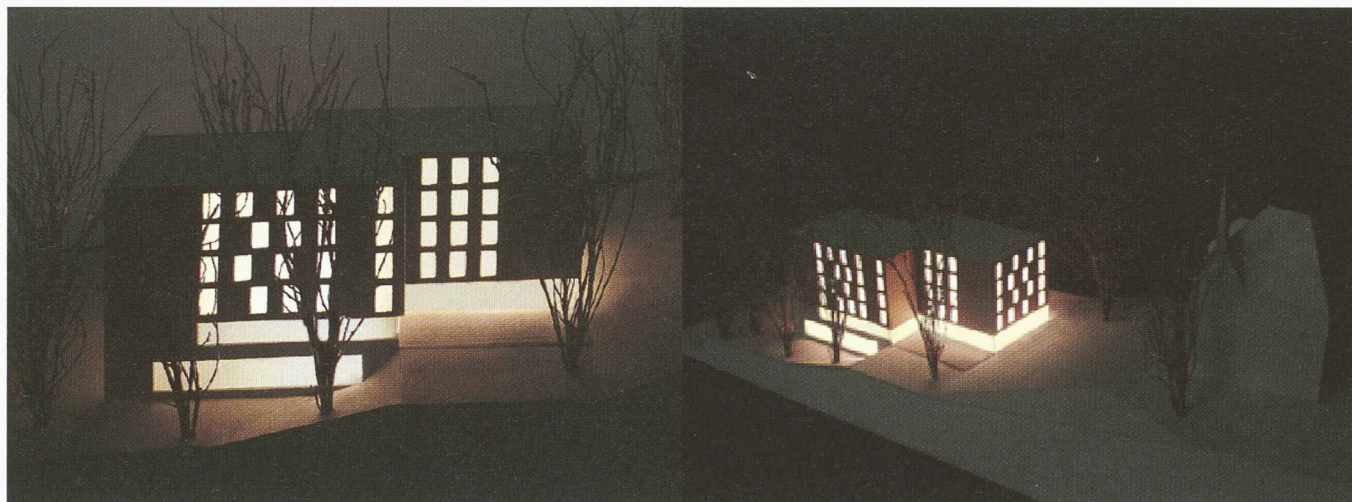
Lieu: Lausanne
Date: Septembre 2004
Site: Terrain à forte déclivité, compris entre la route du Signal et la route du Pavement
Zone: Parcelle, propriété de l'Etat de Vaud, en zone d'utilité publique dans le futur plan général d'affectation de la commune
Objectifs: Construire un nouvel EMS avec centre de la petite enfance, en partenariat

entre la commune et la Fondation Bois-Gentil qui exploite actuellement un EMS de gériatrie de 76 lits au Petit-Flon. Conserver la Villa Diserens, datant du début du XX^e siècle, située en haut de la parcelle, en y intégrant ou pas une partie du programme
Programme: Construction d'un deuxième bâtiment hébergeant 56 lits répartis en deux unités de soins gériatriques. Création d'un centre de vie enfantine de 22 places

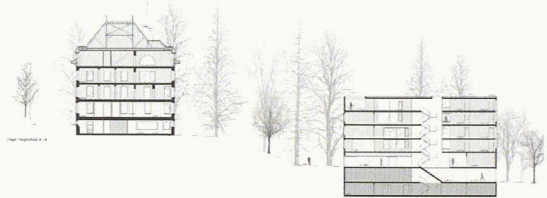
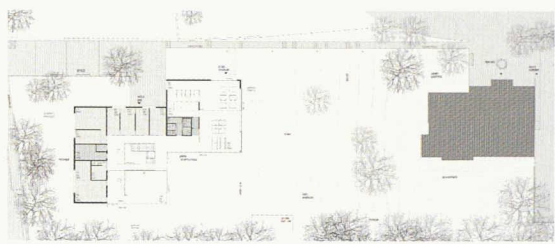
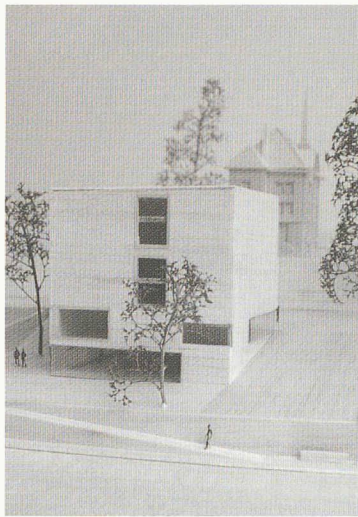
Jury: Mme S. Kistler
M. P. Aeby
M. F. Baldy-Moulinier
M. C. Bridel
M. J.-V. Pitteloud



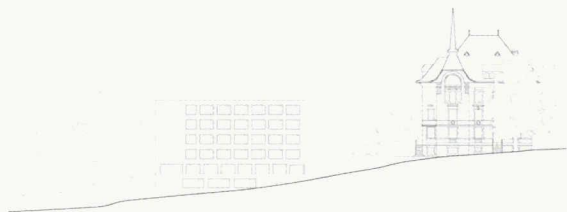
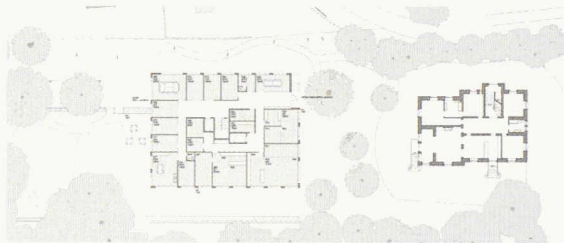
1^{er} rang, 1^{er} prix: *Belle au Bois Gentil, Esposito & Javet, Lausanne*



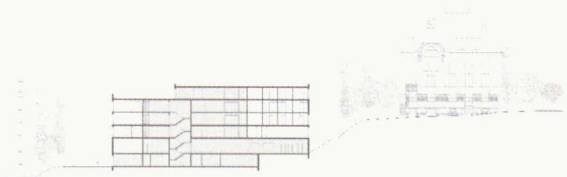
2^e rang, mention : *A travers les feuilles*, Atelier 98 Sàrl, Lausanne + Philippe Péclard, Bursins + Fournier & Maccagnan, Bex



3^e rang, 2^e prix : *Printemps, été, automne, hiver... et printemps*, Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne



4^e rang, 3^e prix : *Un pullover vert*, L-Architectes, Lausanne



La Girarde (ex Flon II)

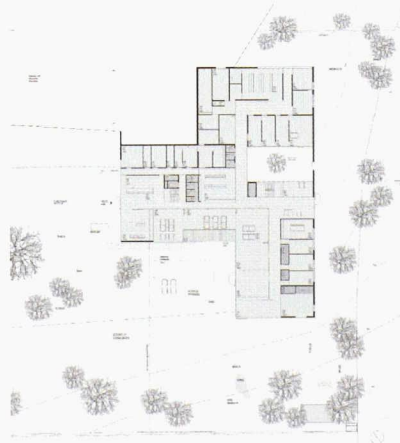
Lieu : Epalinges
Date : Octobre 2004
Site : Terrain en pente mis à disposition par la commune d'Epalinges, situé le long du chemin de la Girarde au nord de la route de Berne
Zone : Parcelle de 5 000 m² légalisée en zone d'utilité publique dans le futur plan directeur général de la commune
Objectifs : Construire un nouveau bâtiment, exploité par la Fondation du Relais, en

remplacement des 27 lits de l'EMS Le Flon offrant à Oron-la-Ville
Programme : Création de 33 lits supplémentaires pour une capacité d'hébergement totale de 60 lits. Répartition des lits en deux unités de soins de 30 avec mission distincte de gériatrie et psychogériatrie

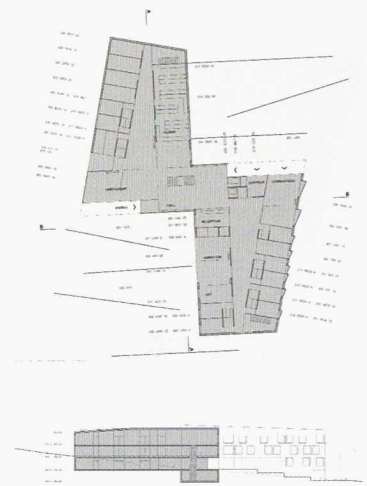
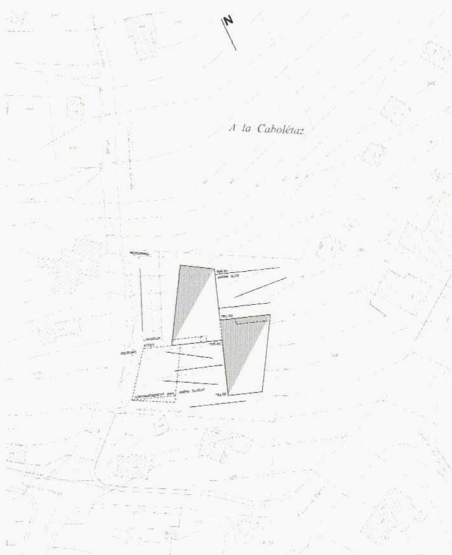
Jury :
Mme S. Gmür
Mme A.-C. Javet
M. F. Baldy-Moulinier
M. P. Esch
M. F. Jolliet
M. E. Perrette



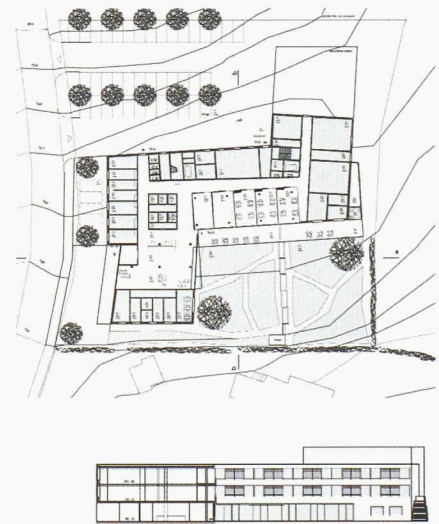
1^{er} rang, 1^{er} prix : *Phalanstère, Fournier & Maccagnan, Bex*



2^e rang, 2^e prix : *Overlook*, Luscher Architectes SA, Lausanne



3^e rang, 3^e prix : *Zeta*, Arge Tobler + Litscher, Zurich



4^e rang, 4^e prix : *The odd couple*, Birchmeier Uhlmann Architectes, Zurich



Mont-Riant

Lieu : Yverdon-les-Bains
Date : Novembre 2004
Site : Lieu-dit « Colline de Beauregard », limité au sud par un cordon boisé, à l'est par le chemin de Floreyre et au nord par une future route collectrice
Zone : Terrain inscrit en zone d'utilité publique, conformément au plan directeur localisé (PDL) en cours de ratification. Règles de construction à définir par le plan de quartier de compétence

Objectifs : municipale (PQCM) élaboré sur la base du projet lauréat
Remplacer l'actuel EMS Mont-Riant, situé sur une magnifique parcelle arborisée à l'ouest d'Yverdon, par une nouvelle construction sur un autre terrain
Programme : Augmentation de la capacité d'hébergement actuelle de 33 à 56 lits dans une nouvelle construction de mission psychogériatrique

Jury : Mme C. Lorenz
Mme A. de Montmollin
M. D. Montavon
M. R. Salvi
M. D. Rosset
Remarque : Jugement courant novembre 2004
Publication ultérieure dans la revue *TRACÉS*



Palmarès



La Paix du Soir - Mont-sur-Lausanne / mars 2002

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 50 000.-	<i>Le jardin des délices</i>	Boschetti architectes Sàrl, Lausanne
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 45 000.-	<i>Village People</i>	MPH l'atelier d'architecture, Lausanne
3 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 20 000.-	<i>Tea for Two 1</i>	Architram HS SA, Renens
4 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 15 000.-	<i>Il est en vous le flocon de neige</i>	Jean-Baptiste Ferrari SA, Lausanne
5 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 10 000.-	<i>Sunset</i>	Pont 12 Architectes SA, Lausanne



Orme II - Lausanne / novembre 2002

1 ^{er} rang, 1 ^{ère} mention	Fr. 16 000.-	<i>Sur les bancs d'Aleria</i>	Tribu'Architecture Sàrl, Lausanne
2 ^e rang, 1 ^{er} prix	Fr. 30 000.-	<i>Se souvenir des belles choses</i>	Fournier & Maccagnan, Bex
3 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 20 000.-	<i>Pro Vita</i>	Pascal Grand, Lausanne
4 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 12 000.-	<i>Les Salons</i>	MPH l'atelier d'architecture Sàrl, Lausanne
5 ^e rang, 2 ^e mention	Fr. 4 000.-	<i>Fenêtre sur la ville</i>	Costa Vincent, Pully + PLAREL SA, Lausanne
6 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 10 000.-	<i>Harold & Maude</i>	Jacqueline Pittet & Blaise Tardin, Lausanne
7 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 8 000.-	<i>Pianissimo</i>	Jacques Gross, Lausanne



Donatella Mauri - Romanel-sur-Lausanne / décembre 2002

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 30 000.-	<i>Jardin d'automne</i>	Frei & Rezakhanlou, Lausanne/Genève
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 25 000.-	<i>Mon banc</i>	Javet & Valazza, Lausanne
3 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 15 000.-	<i>Harold et Maude 2</i>	BMV Architectes, Genève
4 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 12 000.-	<i>Age d'or</i>	GMNS Architectes, Genève
5 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 10 000.-	<i>Aimée</i>	Frund Gallina Rey Architectes SA, Neuchâtel
6 ^e rang, 6 ^e prix	Fr. 8 000.-	<i>Les seigneurs de l'anneau</i>	Manini Pietrini Sàrl, Neuchâtel



Silo - Echichens / février 2003

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 33 000.-	<i>Ensemble</i>	P. de Benoît & M. Wagner Architectes SA, Lausanne
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 22 000.-	<i>Une belle journée</i>	Carnal & Menthonnex SA, Lausanne + Pierre Jomini, Lutry
3 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 12 000.-	<i>Delgado</i>	BKW Achitekten, Zurich

Le Marronnier - Lutry / juin 2003

1 ^{er} rang, mention	Fr. 15 000.-	<i>Chauds les marrons</i>
2 ^e rang, 1 ^{er} prix	Fr. 28 000.-	<i>Le vent dans les voiles</i>
3 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 24 000.-	<i>Seniorial</i>
4 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 20 000.-	<i>Naisviu</i>
5 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 11 000.-	<i>Vendanges Tardives</i>
6 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 7 000.-	<i>Comme à la maison</i>
7 ^e rang, 6 ^e prix	Fr. 5 000.-	<i>D'îles et d'ailes</i>

Esposito, Kapellos & Javet, Lausanne
Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne
ARGE Schutz et Schutz Architekten AG
+ Christian Frischknecht, Berne
Pont 12 Architectes SA, Lausanne
Isabelle Valazza Valet, Lausanne
+ Marie-Hélène Weber Matile, Genève
Alain Renaud Architectes SA, Genève
Pierre Vincent SA, Montreux



Clair Vully - Salavaux / septembre 2003

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 28 000.-	<i>Grande maison</i>
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 22 000.-	<i>Fenêtres habitées</i>
3 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 20 000.-	<i>Epouse-moi</i>
4 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 12 000.-	<i>Une nuit d'été</i>
5 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 8 000.-	<i>Couleurs d'automne</i>

Alain Wolff Architecte, Lausanne
Aeby & Perneger, Genève
Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne
Consortium Pascal Tanari, Thônex
+ Thibaud-Zingg, Yverdon-les-Bains
Atelier 98 Sàrl, Lausanne
+ Philippe Péclard, Bursins



La Clairière - Mies / septembre 2003

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 16 000.-	<i>Pâquerette</i>
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 14 000.-	<i>Les heures</i>
3 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 8 000.-	<i>Home</i>

Personeni Raffaella Schaerrer Sàrl, Lausanne
Consortium Pascal Tanari, Thônex
+ Thibaud-Zingg, Yverdon-les-Bains
GROUP8 Architectes, Acacias-Genève



Contesse - Croy / septembre 2003

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 22 000.-	<i>Anna</i>
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 19 000.-	<i>Horizon</i>
3 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 16 000.-	<i>Villa</i>
4 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 13 000.-	<i>Les petites fugues</i>
5 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 6 000.-	<i>Pas à pas</i>
6 ^e rang, 6 ^e prix	Fr. 5 000.-	<i>Le voyage de Polo</i>
7 ^e rang, 7 ^e prix	Fr. 4 000.-	<i>Mami</i>

Frund Gallina Rey Architectes SA, Neuchâtel
D4 Atelier d'architecture, Lausanne
Jan Kinsbergen, Zurich
Martine Beauverd & Marcel Halter, Chavornay
Prati & Lepori Architectes, Genève
Giorgio Bello
+ Aydan Yurdakul, Genève
Rollimarchini GmbH, Berne





Bru - Grandson / mai 2004

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 46 000.-	<i>Et au milieu coule une rivière</i>	Fournier & Maccagnan, Bex
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 36 000.-	<i>Regards croisés</i>	Isabelle Valazza Vallet, Lausanne + Serge Butikofer & Olivia de Oliveira, Lausanne + Olivier Vernay, Lausanne
3 ^e rang, 1 ^{ère} mention	Fr. 12 000.-	<i>Hameau</i>	Atelier 98 Sàrl, Lausanne + Philippe Péclard, Bursins
4 ^e rang, 2 ^e mention	Fr. 6 000.-	<i>Wallace & Gromit</i>	Jean-Marc Bovet Sàrl, Fribourg
5 ^e rang, 3 ^e mention	Fr. 4 000.-	<i>Saint-Paul-de-Vence</i>	ar.id, Lausanne
6 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 6 000.-	<i>Petit rocher</i>	Frei & Rezakhanlou, Lausanne/Genève



Bois-Gentil II - Lausanne / septembre 2004

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 25 000.-	<i>Belle au Bois Gentil</i>	Esposito & Javet, Lausanne
2 ^e rang, mention	Fr. 23 000.-	<i>A travers les feuilles</i>	Atelier 98 Sàrl, Lausanne + Philippe Péclard, Bursins + Fournier & Maccagnan, Bex
3 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 21 000.-	<i>Printemps, été, automne, hiver... et printemps</i>	Graeme Mann & Patricia Capua Mann, Lausanne
4 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 19 000.-	<i>Un pullover vert</i>	L-Architectes, Lausanne
5 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 14 000.-	<i>Antoine</i>	Oeschger & Reinmann Architekten GmbH, Zurich
6 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 12 000.-	<i>Etre et avoir</i>	Atelier du Maupas Sàrl, Lausanne
7 ^e rang, 6 ^e prix	Fr. 9 000.-	<i>Villa</i>	Frund Gallina Rey Architectes SA, Neuchâtel



La Girarde (ex Flon II) - Epalinges / octobre 2004

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Fr. 34 000.-	<i>Phalanstère</i>	Fournier & Maccagnan, Bex
2 ^e rang, 2 ^e prix	Fr. 30 000.-	<i>Overlook</i>	Luscher Architectes SA, Lausanne
3 ^e rang, 3 ^e prix	Fr. 24 000.-	<i>Zeta</i>	Arge Tobler, Zurich + Litscher, Zurich
4 ^e rang, 4 ^e prix	Fr. 18 000.-	<i>The odd couple</i>	Birchmeier Uhlmann Architectes, Zurich
5 ^e rang, 5 ^e prix	Fr. 10 000.-	<i>Le bonheur est dans le pré</i>	Tribu' Architecture Sàrl, Lausanne
6 ^e rang, 6 ^e prix	Fr. 8 000.-	<i>Marguerite</i>	L-Architectes, Lausanne
7 ^e rang, 7 ^e prix	Fr. 6 000.-	<i>Les trois platanes</i>	Jean-Daniel Paschoud, Pully



Mont-Riant - Yverdon-les-Bains / novembre 2004

Jugement en cours